

Commune de *Mouhet*



Bulletin **municipal**
d'informations **2022**

Vie municipale2-8

- Edito
- Inauguration esplanade Roger Jambut
- Réouverture du Relais 21
- Travaux et investissements
- Visite des sénatrices et de la sous-préfète
- Les ponts et maisons fleuries
- L'agence postale communale

Vie associative9-11

- Les associations
- Le Comité des Fêtes
- Dates à retenir

État civil12

Le RPI13

Pour bien vivre ensemble14

Le Symctom15

Infos pratiques16

Edito

Chers Mouhetines, chers Mouhetins,

Au moment où ces mots sont écrits, la crise sanitaire est loin d'être sous contrôle et nous impose encore une grande vigilance. L'année 2021 s'est donc refermée avec son lot d'espoirs inassouvis et d'inquiétudes qui perdurent.

Malgré l'envie de vous retrouver pour échanger et partager de chaleureux moments, certains événements ne pourront encore avoir lieu cette année, à l'instar des vœux de la municipalité ou de notre traditionnel repas pour nos aînés.

Tout au long de 2021, de nombreuses manifestations ont été ajournées : randonnée, rétro-mobile, Festiv'en Marche, Terr'Agri et notre fête annuelle du mois de septembre.

Dans ce contexte, je tiens à remercier tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir nos services communaux, de proximité, d'éducation et de santé : équipe municipale, enseignants, infirmières, aides ménagères...

Une nouvelle année qui commence, c'est aussi faire le bilan de l'année écoulée. Malgré un contexte sanitaire et économique difficile, nous avons pu mener à bien quelques projets.

Nous avons équipé notre service technique d'un nouveau tracteur (en remplacement de celui acheté d'occasion en 2001). Le montant de l'opération s'élève à 70 500,00€ hors taxes. Compte tenu des subventions obtenues et de la reprise effectuée de l'ancien matériel, le reste à charge pour la commune est de 25 750,00€, ce qui est une très bonne affaire pour un tracteur neuf.

Nous avons aussi installé une passerelle qui enjambe L'Anglin au niveau de la boulangerie et nous avons restauré l'ancien lavoir qui se situe derrière l'aire de jeu des enfants.

Nous allons également finaliser notre site Internet. Vous pourrez y retrouver diverses informations (état civil, comptes rendus de Conseil, actualités,...).

Pour l'année 2022 que j'espère plus clémente, nous allons commencer divers travaux d'aménagement de l'étage au-dessus de la Mairie (archives pour la Mairie, l'école et le Comité des fêtes, salle de réunion et bureau du Maire). Le dossier a été confié à un architecte, M. Jérôme Quatrepoint, d'Argenton-sur-Creuse. L'estimation des travaux est évaluée à 220 000,00€ hors taxes et nous devrions bénéficier en retour de 60% de subventions.

J'espère que nous pourrions également finir les travaux de restauration de l'église, mais comme cette dernière est inscrite au patrimoine, nous attendons le retour des Bâtiments de France.

Je rappelle également que 2022 est une année à élections. Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril. Les élections législatives auront lieu des dimanches 12 et 19 juin.

Pour conclure, je souhaite que nous fassions tous un vœu, un vœu certainement un peu fou et grandiose : que l'on puisse enfin dire adieu au Covid et que cette nouvelle année soit celle du retour à une vie normale et sereine !

Excellente année à toutes et à tous !

Votre Maire, Jean-Christophe PLANTUREUX



Inauguration de l'esplanade Roger Jambut en présence de la famille et d'élus locaux.

Roger Jambut, qui a passé une partie de son enfance à Mouhet, y est revenu à l'âge de la retraite. Très vite il s'est impliqué dans la vie de la commune puisqu'il a été élu pour la première fois au conseil municipal en 1994.

Dès 1995, il devient le premier adjoint au Maire de l'époque, Maurice Denis.

Roger a été élu Maire en 2000 et a ensuite été réélu dans cette fonction en 2008 et 2014 ; fonction qu'il quittera en 2018 pour raison de santé tout en restant conseiller municipal.

Durant ses différents mandats, Roger a également été président du Regroupement Pédagogique Intercommunal Mouhet – La Chatre Langlin et vice-président de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin (en charge de la voirie communautaire).

Malgré tout son courage et toute sa force, Roger n'a pu vaincre la maladie qui l'a emportée le 26 novembre 2019.



Réouverture du Relais 21



Réouverture du restaurant routier le Relais 21 à Rhodes.

Les nouveaux gérants sont Fayçal et Mourad Barache. Nous leur souhaitons évidemment une pleine réussite ! Un commerce qui ouvre ne peut que contribuer au dynamisme de notre commune.

Travaux & Investissements

Réfection de la toiture de l'église

Travaux de démoussage, repiquage et remplacement de tuiles sur la toiture de l'église. Travaux de réfection également sur les rives.



Création d'une passerelle d'accès près de la boulangerie

Création d'une passerelle enjambant l'Anglin et qui permet de relier la boulangerie à son jardin. Montant des travaux 8265,00 € HT, subvention 6075,00 € HT.



Restauration du lavoir

Un ancien lavoir était caché depuis des années sous des broussailles derrière l'aire de jeux. Nous avons donc décidé de le restaurer et le remettre en valeur !
Montant des travaux 2632,00 € HT.

Découverte du lavoir caché sous des broussailles



Débroussaillage de la zone afin de mettre à jour le vieux lavoir



Travaux de restauration



Travaux de restauration



Le lavoir aujourd'hui, très agréablement mis en valeur



Bienvenue à nos sénatrices

Nadine Bélurot

Dimanche 21 février, visite de Nadine Bellurot, conseillère départementale et sénatrice de l'Indre.

Après un moment d'échange avec la présentation de notre commune et des projets en perspectives, nous avons parcouru Mouhet et avons rencontré notre couple de boulanger Karine et Laurent mais aussi Sandrine, qui nous a fait goûter ses glaces artisanales.



Nadine Bélurot visite notre agence postale communale



Frédérique Gerbaud découvre les structures communales



Frédérique Gerbaud

17 mai, réunion de travail avec Frédérique Gerbaud. Présentation de nos projets éligibles à la DETR, puis visite de la coopérative agricole des producteurs caprins. Après le reportage de SOS Village sur TF1, nous avons fait un retour sur l'installation de la boulangerie, avant une petite visite de notre école.



Visite de notre sous-préfète

Le 12 octobre, nous avons reçu Mme TAMIL, sous-préfète du Blanc.

Ce fut pour nous l'occasion de présenter notre commune et nos projets, dont les travaux d'aménagement au-dessus de la Mairie. Encore un très bon moment d'échange, de partage et de réflexion !



Nos Ponts & Maisons Fleuris

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Mouhet a été récompensée par le diplôme des "Ponts fleuris", attribué par le Département.

Les lauréats du concours des Maisons Fleuries :

- | | | |
|---|----------------------------|-----------------------|
| • Arlette AUGÉ > 9 la Belle Etoile | 1 ^{ère} catégorie | 1 ^{er} prix |
| • Nicole AUBIER > 2 Lacoux | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} prix |
| • Annie DELORME > 4 rte de la Cascade | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} prix |
| • Hervé PAPUCHON > 6 les Hauts de Mazou | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} prix |
| • Kevin PHILIPPON > 7 l'Ajonc | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} prix |
| • Isabelle TOURATIER > 1 lot M. Denis | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} prix |
| • Karine COURT > 1 rte du Stade | 2 ^{ème} catégorie | 1 ^{er} prix |



Votre agence postale communale



Quelles sont les démarches que vous pouvez y effectuer :

- 1/ Acheter** : des timbres-poste, des enveloppes, des emballages Colissimo et Chronopost, des produits « LA POSTE MOBILE » (cartes prépayées, forfaits SIM sans engagement).
- 2/ Déposer** : vos courriers, vos colis, vos chèques uniquement de La Banque Postale.
- 3/ Retirer** : des colis, des lettres recommandées en instance (présentation d'une pièce d'identité nécessaire).
- 4/ Effectuer des opérations financières de dépannage** : des retraits et des dépôts d'espèces (sur compte chèque CCP ou compte épargne avec votre Carte Bancaire ou un Chéquier de La Banque Postale).
- 5/ Payer** : par Chèque (présentation d'une pièce d'identité nécessaire), en espèces, par Carte Bancaire.
- 6/ Bénéficier de services de proximité** : possibilité de garde ou réexpédition du courrier.
- 7/ Accéder gratuitement, grâce à une tablette numérique**, aux services en ligne de la poste, de la banque postale, de la poste mobile et également des sites publics (impôts, mairies,...).

En plus de tous ces services, vous avez également accès librement à la Bibliothèque Solidaire.



Les associations

Familles Rurales

Présidente : MARGEAULT Huguette

Tél. 02 54 08 71 71

E-mail : fd.indre@famillesrurales.org

**Le repas des aînés aura lieu
dimanche 20 mars 2022**

Le repas des aînés a eu lieu samedi 24 avril 2021, sous la forme d'un "drive", compte tenu de la situation sanitaire.



Eaux Vives 36

Président : Vincent GILBERT

Société de Pêche le Devon

Composition du bureau :

Président : Gaetan GIBILARO

Secrétaire : Roland BERNUT

Trésorier : Vincent GILBERT

Société Communale de Chasse

Composition du bureau :

Président : Christian VINCENT

Vice-président : Daniel JAMBOU

Trésorier : Franck IMBERT

Secrétaire : Patricia DELAUNE

Membres : Julien DELORME,

Aurélien IMBERT



Le Comité des Fêtes



Pique-nique républicain, le 14 juillet 2021



Marche et ouverture du bar le 4 juillet 2021



Triangle Sud Berry, le 14 août 2021



Le 6 novembre 2021, les fonds récoltés par le Bar du village ont été reversés au Téléthon. Notre boulanger avait confectionné une fougasse géante pour l'occasion.



Soirée Cabaret Beaujolais, animée par le groupe Agricoool le 27 novembre 2021





Marchés de Producteurs de Pays, le 17 juillet et le 21 août 2021



L'Association Eaux Vives 36 a organisé une course cycliste autour de Mouhet, le 16 juillet 2021



Après-midi Noël, le 12 décembre, avec tous les enfants de la commune de Mouhet et du RPI. Nous avons même eu la chance d'avoir la visite du Père Noël.



Dates à retenir*

Samedi 2 avril : Bal masqué

Dimanche 15 mai : Randonnée pédestre

Du 1er au 6 juin : Festiv'en Marche avec Govrache
www.festiv-en-marche.com

Dimanche 26 juin : Rétromobile

Mercredi 14 juillet : Pique-nique Républicain

Samedi 16 juillet : Marché de Producteurs

Samedi 20 août : Marché de Producteurs

Samedi 27 & dimanche 28 août : Terr'Agri

Dimanche 4 septembre : Fête annuelle avec vide-grenier (messe Saint-Hubert, repas entrecôte midi et soir, vide-grenier, course cycliste, défilé de chars, animations et feu d'artifice en soirée)

Samedi 1er octobre : Marche nocturne

Dimanche 23 octobre : Loto

Samedi 19 novembre : Soirée cabaret

* sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires



OUVERTURE DU BAR
tous les
PREMIERS
SAMEDIS
du mois
sauf avril, juin & septembre

Mariages

GATEFAIT Loïc & DELORME Virginie le 07/08/2021

GILBERT Vincent & LEFRANC Katy le 24/07/2021

Décès

MALESSET Odette, Hélène veuve GRAZON
le 16/01/2021

DELORME Monique, Josiane épouse BROCHET
le 20/03/2021

DUBERNET Jean, Roger
le 25/05/2021

FAGEON Augustin, Robert
le 29/06/2021

Naissances

ETIENNE GIRAUD Eyden
né à Châteauroux le 26/08/2021

LEFRANC GILBERT William
né à Châteauroux le 24/03/2021

COULEAU Jacqueline veuve PHILIPPON
le 14/08/2021

BOUCHAUD Claude, Bernard, Victor
le 21/08/2021

KINNEAR Douglas
le 29/09/2021

Solutions de téléassistance

N°1 en France



- ✓ Une assistance 24h/24 et 7 jours/7
- ✓ Une démarche simple pour des secours immédiats
- ✓ Un matériel performant installé par nos professionnels à votre domicile
- ✓ Des agences partout en France

Activ'mobil
La liberté en toute sécurité



Activ'zen

Libre de vivre chez soi en toute sécurité

Présence Verte Indre

35 rue de Mousseaux - 36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 29 45 42 - pv36@presenceverte.fr

N°Cristal 09 69 39 38 38

APPEL NON SURTAXÉ

www.presenceverteindre.fr

Le R.P.I Mouhet - La Chatre - L'Anglin

Président : Jean-Christophe PLANTUREUX

Vice-président : Laurent ROULLET

Membres : Josiane COUVE, Isabelle GUILLOU, Mikael REIGNOUX, Marcel BOURGOIN, Eva DUMONT, Denis REMONDIÈRE.

Pour cette année 2021-2022 les effectifs de nos écoles sont stables et sont répartis comme suit :

Ecole maternelle Jean Moulin (La Chatre L'Anglin) : 24

- Très petite section : 3
- Petite section : 5
- Moyenne section : 8
- Grande section : 8

Ecole primaire Jules Verne (Mouhet) : 31

- CP : 8
- CE1 : 8
- CE2 : 8
- CM1 : 4
- CM2 : 3

Le contexte sanitaire nous ayant contraint à annuler bon nombre de sorties, nous avons pu organiser à l'école de Mouhet une journée « Savoir Rouler à Vélo ». Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

C'est une formation de 10 heures répartie en 3 étapes et encadrée par des professionnels de la Sécurité Routière.

Ce sont les modules 1 (Savoir pédaler et maîtriser les fondamentaux du vélo) et 2 (Savoir circuler et découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé) qui ont pu être dispensés.

Merci à Alain AUBRUN (dirigeant de l'association ARTS) pour son intervention ainsi qu'à l'USA Cycliste pour leur accompagnement.



Tondre le dimanche et les jours fériés : Est-ce possible ? Que dit la loi ?

Pour éviter d'avoir maille à partir avec la justice, mieux vaut respecter la réglementation en vigueur lorsque l'on doit tondre sa pelouse car il n'est pas question de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Or, utiliser une tondeuse à gazon entraîne des nuisances sonores.

Faisons le point sur les règles à respecter, sachant qu'elles peuvent varier d'une commune à l'autre, et sur les sanctions auxquelles on s'expose si l'on ne respecte pas la loi.

UN DÉCRET POUR LIMITER LES NUISANCES SONORES

C'est le 31 août 2006 qu'a été voté un décret permettant de protéger les personnes contre les nuisances sonores susceptibles de perturber leur tranquillité et causées par les tondeuses à gazon en tout genre. Le bruit est considéré contre un fléau car il peut être nuisible à la santé humaine. Des règles sont donc imposées, que ce soit sur l'espace privé ou public. Considérés comme anormaux de 22 h à 7 h, ils peuvent aussi l'être en journée, de 7 h à 22 h... On peut donc autant parler de tapage nocturne que de tapage diurne contrairement à ce que pensent nombre d'entre nous.

Tondre sa pelouse, tailler ses haies, nettoyer son mur au karcher, bricoler ses véhicules... toutes ces actions sont régies par la réglementation en vigueur et chacun d'entre nous n'a d'autres choix que de s'y soumettre. Et pour aller plus loin dans la protection d'autrui, en matière d'émission sonore, les tondeuses à gazon doivent impérativement être réglementaires.



Étant donné que maires et préfets ont un pouvoir décisionnel dans ce domaine, et que les règles varient d'une commune ou d'une région à l'autre, il est vivement recommandé de se renseigner auprès de la mairie de sa commune pour savoir exactement quand il est possible de tondre sa pelouse sans risquer d'être sanctionnable.

TONDRE SA PELOUSE : HORAIRES AUTORISÉS AU NIVEAU NATIONAL

Nous l'avons vu, les plages horaires durant lesquelles la tonte de la pelouse est autorisée peuvent varier d'une zone à l'autre, mais dans la grande généralité des cas, sauf contrordre de la mairie ou de la préfecture, les créneaux sont les suivants :

- **Dimanche : de 10h à midi,**
- **Jours fériés : de 10h à 12h,**
- **Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Jours ouvrés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.**

NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES NUISANCES SONORES : LES RISQUES

Tout contrevenant à cette législation, aux règles communales ou départementales, s'expose à une sanction financière : une amende forfaitaire fixée à 68 €. Toutefois, si cette amende n'est pas payée dans les 45 jours, elle augmente considérablement puisqu'elle passe à 180 €. Pire encore, si le contrevenant fait la sourde oreille aux injonctions, il risque de devoir comparaître en justice, soit devant la juridiction civile, soit devant la juridiction pénale. À noter aussi qu'un locataire bruyant peut devoir changer de logement puisque le tribunal saisi a la possibilité de prononcer la résiliation du bail... On ne plaisante pas avec la loi sur les nuisances sonores.

Avant de tondre sa pelouse en dehors des plages horaires autorisées, il est vivement recommandé de faire preuve de courtoisie. La meilleure solution pour éviter une amende et de détruire la bonne relation avec son entourage, est de trouver un accord entre voisins. Pris au dépourvu, l'un d'entre eux pourrait très bien adresser un courrier recommandé avec Accusé de Réception aux autorités afin de faire respecter la loi. Mais un désaccord peut être évité par le dialogue et il est également possible par exemple de demander l'intervention d'un médiateur.



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

DU CÔTÉ DE NOS DÉCHETS

Des changements d'importance à venir

En conséquence d'un contexte économique de plus en plus contraignant, les élus du Symctom ont fait le choix d'instaurer la redevance incitative comme nouveau mode de financement du service de gestion des déchets ménagers.

Pourquoi ce choix ?

L'envol des coûts de traitement nous obligent à trouver des solutions pour limiter les quantités de sacs noirs qui finissent à l'enfouissement. Le seul levier efficace est la responsabilisation de chacun, en appliquant le principe du producteur/payeur.

LA REDEVANCE INCITATIVE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Elle est basée sur les volumes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs). Chaque foyer reçoit un bac individuel doté d'un système de lecture par puce qui permet de quantifier le nombre de fois dans l'année où le bac sera présenté à la collecte. La facturation repose sur deux paramètres : une base forfaitaire liée au volume de votre bac et une part incitative.

Les effets attendus

Les collectivités qui ont mis en place ce système ont constaté une nette diminution des volumes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), grâce à un meilleur tri et à la généralisation du compostage notamment, permettant ainsi une maîtrise des coûts.

Calendrier 2022 de collecte des ordures ménagères (sacs jaunes et sacs noirs) pour les semaines concernées par un jour férié

Afin d'assurer le service du ramassage des ordures ménagères sur la totalité du territoire tout au long de l'année, le SYMCTOM doit procéder à quelques modifications pour les semaines qui renferment un jour férié.

Cette année ce sont 7 semaines qui seront concernées par une modification des jours de passage pour la collecte des sacs jaunes et noirs (collecte entre 5h et 14h) :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Pâques, lundi 18 avril | > COLLECTE mardi 19 avril |
| - L'Ascension, jeudi 26 mai | > COLLECTE lundi 23 mai |
| - La Pentecôte, lundi 6 juin | > COLLECTE mardi 7 juin |
| - La Fête Nationale, jeudi 14 juillet | > COLLECTE lundi 11 juillet |
| - L'Assomption, lundi 15 août | > COLLECTE mardi 16 août |
| - La Toussaint, mardi 1 ^{er} novembre | > COLLECTE lundi 31 octobre |
| - L'armistice 1918, vendredi 11 novembre | > COLLECTE lundi 7 novembre |

Merci à tous pour votre compréhension et pour votre coopération.

Symctom Le Blanc

Tél. 02 54 28 12 00

Fax 02 54 28 12 03

E-mail : centredetrileblanc@orange.fr

www.symctomleblanc.fr

POUR RAPPEL

Actuellement, votre contribution financière se fait par le biais de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle est injuste car basée uniquement sur la taxe foncière, indépendamment des déchets que vous produisez.

EXCEPTIONS

Certains foyers n'auront pas la place de stocker des bacs chez eux. Pour ces points particuliers, des solutions adaptées.

L'échéancier

Le déploiement de la redevance incitative se fera au cours des deux prochaines années. Une enquête sera réalisée auprès de chaque foyer pour définir le volume du bac qui vous sera attribué. En parallèle, une communication dédiée vous sera proposée afin que vous puissiez disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne appropriation de ce nouveau système (livret d'explication, « Journal du Symctom », articles de presse, site internet, page Facebook, standard téléphonique, réunions publiques, ...).



Secrétariat de mairie

Tél. 02 54 47 55 12

Fax : 02 54 47 66 86

E-mail : secretariat.mairie@mouhet.fr
ou mairie.mouhet@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Agence postale communale

Tél. 02 54 47 56 18

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 11h45

Déchetterie

Le Rasimier 36170 LA CHÂTRE LANGLIN

Horaires d'ouverture : tous les jours sauf le vendredi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 (été)
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 (hiver)

Tarifs de location et conditions d'utilisation des salles communales

Par délibération n°2016-09-23-02 en date du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des différentes salles communales, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Salle des Fêtes :

- 90 € aux habitants de la commune
- 150 € aux personnes extérieures à la commune
- 50 € pour la location de la cuisine de la salle des fêtes

Salle Bernard Lapeyre :

- 50 €

Salle Fernand Mayaud :

- 120 € aux habitants de la commune
- 170 € aux personnes extérieures à la commune

Les différentes salles communales ainsi que les cuisines sont mises à disposition **GRATUITEMENT** à chaque association communale pour leurs manifestations.

✓ Une caution de 100 € sera demandée.

✓ Un état des lieux sera établi le lundi matin afin de juger de la restitution ou non de la caution.

✓ Un forfait pour le chauffage lors de la location des différentes salles est maintenu au tarif de 10 € par jour, pour la période du 15 octobre au 15 avril.